L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 JANVIER.

REVOCATION DE L'EXEQUATUR DU CONSUL ESPAGNOL.—Le président a retiré l'exequatur de don Carlos de España, consul d'Espagne à la Nlle-Orléans. Voici la proclamation officielle qui a paru hier dans le *Bulletin*:

"Il a été accordé, le 29 octobre 1846, à señor CARLOS DE ESPAÑA, un exequatur qui le reconnaissait comme consul de Sa Majesté catholique à la Nlle-Orléans et qui le déclarait libre d'exercer les fonctions, pouvoirs et priviléges assurés aux consuls des nations les plus favorisées. Je lui retire aujourd'hui ces pouvoirs et je ne reconnais plus le dit Carlos de España comme consul de Sa Majesté Catholique, dans aucune partie des Etats-Unis; il ne lui sera plus permis d'exercer les fonctions, pouvoirs et priviléges des consuls d'Espagne. Je révoque et j'annulle le dit exequatur, donné précédemment, et je le déclare absolument nul et de nul effet à partir de ce jour.

"Fait ce jour d'hui, 4 janvier, de l'an de Notre Seigneur mil-huit-cent-cinquante, etc.

"*Par le président*: Z. TAYLOR.
"JOHN M. CLAYTON, secrétaire d'Etat."

Nous apprenons que l'ex-consul espagnol, don Carlos de España, a quitté avant-hier la Nlle-Orléans et s'est embarqué soit pour la Havane soit pour le haut du fleuve. Le consulat sera géré dans l'intérim par M. J. Y. Laborde.

Le *Charleston Mercury*, un des journaux démocrates qui fait l'opposition la plus vive à l'administration, parle en ces termes de la proposition de M. Cass:

"Ce n'est ni par courtoisie ni pour exprimer notre approbation de leur forme de gouvernement que les Etats-Unis accréditent des agens près des puissances étrangères. C'est pour veiller aux intérêts de l'Union et de compter, à l'aide de nos ministres, dans les affaires de ce monde. Notre pays a des intérêts qui deviennent chaque jour plus importans; notre commerce s'étend et se développe; nos relations avec les contrées éloignées se multiplient, et nous devons être certainement le dernier peuple de la terre à nous ériger en juge de la morale publique. Nous serions les seuls à souffrir de ce puritanisme. Le général Cass dit que sa proposition est en harmonie avec le progrès du siècle. Si c'est là ce qu'il entend par progrès, nous dirons que c'est un progrès en arrière, car nous nous reporterions au temps où la chrétienté refusait de reconnaître le sultan de Turquie et le grand mogol de l'Inde parce qu'ils étaient païens.

"Nous avons aussi peu de sympathies que le général Cass pour les cruautés exercées en Hongrie; mais l'Autriche est-elle la seule puissance qui en ait commises? Les partisans de don Carlos et de la reine Christine en Espagne ne fusillaient-ils pas leurs prisonniers? Nous ne croyons pas cependant que le gouvernement soit intervenu. Le roi de Naples a fait massacrer ses sujets dans les rues de sa capitale, et nous n'avons pas élevé la voix. L'Italie a été livrée aux horreurs de la guerre civile et nous ne nous sommes pas indignés.

"Les cruautés exercées par l'armée autrichienne sont malheureusement le fruit de toute guerre civile. Les Hongrois et les Autrichiens étaient engagés dans une lutte mortelle. Pendant un moment, Vienne a chancelé sur le bord de l'abîme et on a cru l'Empire à jamais perdu. Or, ne l'oublions pas, les monarchies tiennent à exister longtemps comme les républiques et résistent de toutes leurs forces à la destruction qui les menace.

"Le *Mercury* étant l'organe de M. Calhoun, il est à peu près hors de doute que ce sénateur se rangera parmi les adversaires de la proposition Cass."

THÉATRE D'ORLÉANS. — Nous rappellerons aux habitués du théâtre d'Orléans, que la première représentation de *Jérusalem* a lieu aujourd'hui. Pas une loge ne sera vide. Chacun voudra entendre une musique, nouvelle pour la plupart d'entre nous, et qui se distingue par un rare cachet d'originalité. A ce soir.

CONGRÈS.

SÉNAT, 8 *janvier*.—On présente des résolutions de la législature du Vermont dénonçant l'institution de l'esclavage comme criminelle. Un membre en ayant demandé l'impression, un débat très vif s'engage entre MM. Yule, Hale, Phelps, Calhoun, et quelques autres sénateurs.

M. Rusk propose de déposer sur le bureau la proposition d'impression. Cette motion est repoussée à une majorité de 17 voix contre 11.

La prise en considération ultérieure est ajournée au lendemain et le Sénat passe à la résolution de M. Cass au sujet de la suspension des rapports diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Autriche.

M. Foot prend la parole et fait un discours qui dure jusqu'à la fin de la séance.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Gentry, du Tennessee, vient occuper son siége.

La Chambre procède à l'élection d'un greffier. Trois épreuves successives ont lieu sans résultat. M. Forney obtient le plus grand nombre de voix, mais il lui en a manqué six pour avoir la majorité absolue.

M. Brooks, de New-York, propose d'ajourner l'élection au mois de septembre prochain. Cette motion est repoussée à une très forte majorité.

M. Mead demande la suspension du réglement qui exige une majorité de la Chambre pour qu'il y ait élection.

Le *speaker* décide que la motion n'est pas à l'ordre.

La Chambre s'ajourne.

DONNÉES STATISTIQUES.— Nous reproduisons les chiffres suivans que nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis*, qui les a lui-même empruntés aux feuilles de Washington. Pour commencer par les finances fédérales, le montant disponible à l'ordre du trésor des Etats-Unis, le 24 décembre dernier, s'élevait à $5,911,687 répartis de la manière suivante dans les divers dépôts:

Washington $223,162; Boston $1,047,498; New-York $2,159,296; Philadelphie $861,386; Charleston $94,718; St Louis $194,317; Nouvelle-Orléans $68,439; Monnaie de Philadelphie $841,150; Succursale de la Nouvelle-Orléans $100,000.

Les bons du trésor en circulation le premier courant s'élevaient à $2,620,589.

Pour ce qui est du commerce des Etats-Unis, en attendant les statistiques générales pour l'exercice finissant le 30 juin 1849, nous avons déjà les chiffres par lesquels se résume le mouvement des importations et exportations pour cette période. Il en résulte le tableau suivant, comparativement à l'année précédente.

	IMPORT.	EXPORT.	TOTAL.
1847-48.	$154,998,928	$154,036,436	$309,035,364
1848-49.	147,857,439	145,755,820	293,613,259
En moins pour 1849,	7,141,386	9,330,616	16,422,005

Le surplus des importations, qui s'élevait en 1847-48 à $900,000 environ, est pour 1848-49 de $2,101,619.

Les marchandises étrangères, c'est-à-dire le transit, ne figurent aux exportations que pour $13,088,865.

Dans le mouvement que résument ces données, le pavillon américain figure pour 50 millions à peu près (un tiers) à l'exportation, et 120 millions (près des six septièmes) à l'importation.

Le tonnage des Etats-Unis au 30 juin 1849 s'élevait à 3,334,314 tonneaux.

LE FLEUVE ET LES LEVÉES.—La *Tribune* de la Pointe Coupée nous apprend que le fleuve continue à monter en face de cette paroisse et que l'eau a atteint le niveau des levées. Celles-ci sont en assez bon état, mais pourront-elles résister longtemps à la pression du fleuve? L'hiver a été très doux non seulement à la Louisiane mais dans les Etats supérieurs. Il n'est donc que probable que la crue diminue avant le mois de juillet ou d'août. On commencera à construire une levée au-dessus de Waterloo, en face de l'ancienne habitation Marcelin Major, mais l'impétueux courant du Mississipi a renversé cette faible barrière et la campagne est inondée.

[illegible]

UNE SUCRERIE INCENDIÉE.—La magnifique sucrerie de M. Raffin Barrow, dans la paroisse Ouest Féliciana, a été détruite par un incendie lundi dernier. La perte totale n'est pas moindre de quatre-vingt à cent mille piastres dont quarante mille sont couvertes par les assurances. On croit que le feu a été mis au bâtiment par le tonnerre pendant un violent orage qui avait éclaté le matin même. Il y avait dans la sucrerie un appareil de Ritlieux, ce qui explique l'étendue de la perte.

LES INDIENS DE LA FLORIDE. — La goëlette américaine *Arispe*, arrivée hier, nous a apporté des nouvelles de Tampa jusqu'au 10 courant. Le général Twiggs doit avoir une nouvelle entrevue, le 20 de ce mois, avec Billy Bowlegs et d'autres chefs séminoles, à Chok ka-nic-la. Le steamer *Col. Clay* a transporté ces jours derniers à Charlotte Harbor deux compagnies du 7e d'infanterie commandées par le major Holmes.

SUICIDE EXTRAORDINAIRE—Une dépêche datée de Syracuse le 3 janvier annonce, dit un journal de New-York, la mort du général R. Van Rensselaer, un des principaux membres de la riche famille de ce nom. Il a été trouvé dans sa chambre asphyxié par la vapeur d'un réchaud de charbon. Cette circonstance, jointe à l'humeur noire qu'on remarquait chez lui depuis quelques jours, fait supposer un suicide, d'une manière il est très certaine. Les récits des feuilles locales nous en apprendront sans doute davantage.

CONSEIL MUNICIPAL DE NEW-YORK. — Le nouveau conseil municipal de New-York a été installé le 7 de ce mois.

NOUVELLES DES ANTILLES.— Par un arrivage de la Jamaïque, nous avons reçu des journaux de Kingston jusqu'au 4 courant. Ils annoncent qu'une tentative sera faite pour naturaliser la culture du coton dans l'île.

Le séjour qu'a fait il y a quelques mois le roi des Mosquitos à Kingston excite encore la verve railleuse des journaux. Sa Majesté, de retour dans sa capitale, pleure au souvenir des excellentes tartes dont on le bourrait et de la petite jaquette vert et or dont il était costumé. Il rêve sans cesse à la brillante réception qui lui a été faite au palais du gouverneur de la Jamaïque et ne peut plus se résigner à sa modeste existence d'autrefois. La tortue, dont il faisait sa principale nourriture, lui paraît fade et il trouve, le pauvre bonhomme, que l'eau claire de ses fontaines n'a pas la saveur du champagne. Somme toute, il est malheureux, très malheureux, et il demande à cor et à cris, qu'on le délivre de son royaume où il n'y a pas de palais, de ses sujets qui ne lui fournissent ni tartes, ni gelées, ni confitures, et qu'on le renvoie à Kingston où il a goûté le vrai bonheur en même temps que de délicieuses pâtisseries. L'Angleterre, pour calmer les légitimes regrets de Sa Majesté, lui enverra, dit-on, un cuisinier de Londres.

Les journaux de Kingston font un triste tableau de la situation d'Haïti. Le commerce y est ruiné. Quant aux blancs, leurs demeures sont incendiées et ils sont constamment exposés à tomber sous le fer d'un misérable assassin. Une ville haïtienne, Port-au-Prince ou Jacmel, a été presque entièrement réduit en cendres. Suivant une des versions qui sont parvenues à la Jamaïque, c'est la flotte dominicaine qui aurait incendié Jacmel.

Un édit de l'empereur, mis à exécution le 5 décembre, interdit aux marchands étrangers de faire le commerce dans l'île à moins d'en obtenir l'autorisation et de payer au fisc la somme de dix-huit cents piastres; les commis étrangers devront payer mille piastres. Cet édit a vivement indisposé le commerce étranger, et les blancs qui y sont engagés se préparent à quitter l'île plutôt que de se soumettre à des exigences sans cesse croissantes. Le café et le bois de teinture sont frappés d'un droit d'exportation de cinquante piastres.

Chronique Locale.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un blanc (nom inconnu), trouvé noyé dans le fleuve vis à vis la Seconde Municipalité. Verdict en conséquence.

— Le recorder Génois a envoyé hier devant la Première Cour de District, le nommé Thomas Fleming, pour avoir blessé M. P. K. Chevalier, en conduisant son dray sans attention.

— Une esclave nommée Rose, a été arrêtée hier dans la Première Municipalité, sous l'accusation d'avoir volé un lit de plume et une couverte appartenant à une personne de couleur nommée Cecilia Gray. L'accusée attend en prison l'examen de son affaire.

— Le recorder Génois a envoyé hier devant la Première Cour de District, les nommés E. Paysam et Jack Harper, sous l'accusation d'avoir assailli et battu Patrick Kerwin.

— Peggy [illegible], a été arrêtée hier dans la Première Municipalité, sous l'accusation de s'être introduite dans la chambre de Ann Wallace, rue Franklin, et d'en avoir enlevé un schal.

— Un nommé Antoine Favre a été envoyé hier devant la Première Cour de District, par le recorder Génois, pour avoir assailli et battu Augustin Tatout.

—Bridget Roach, prise en flagrant délit de vol de coton sur la Levée, a été arrêtée hier dans la 1re Municipalité. Cette femme est accusée de n'avoir pas d'autre industrie.

—S. T. McKee a comparu hier devant le recorder Baldwin, sous l'accusation d'avoir frappé le capitaine Forno d'un coup de poignard. Sur la demande de l'avocat de l'accusé, l'affaire a été renvoyée devant la 1re Cour de District sans investigation préalable. Le capitaine Forno est maintenant tout à fait hors de danger.

—C. C. Whitley et J. A Mandell, encanteurs, ont été accusés hier devant le recorder Baldwin d'avoir frauduleusement retenu une somme de $100, montant d'une vente de meubles faite pour le compte de Joseph Rhodes. L'affaire a été envoyée devant la 1re Cour de District.

—John Barry a été envoyé devant la 1re Cour de District, par le recorder Génois, pour avoir volé un mouchoir de poche appartenant à un homme Irwing.

FEUILLETON.

SUITE DES
Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

La Prisonnière.

Pendant ces agitations de la comtesse, pendant sa rêverie, une scène d'un autre ordre se passait dans la rue Saint-Claude, en face de la maison habitée par Jeanne.

M. de Cagliostro, on se le rappelle, avait logé dans l'ancien hôtel de Balsamo la fugitive Oliva, poursuivie par la police de M. de Crosne.

Mlle Oliva, fort inquiète, avait accepté avec joie cette occasion de fuir à la fois la police et Beausire; elle vivait donc, retirée, cachée, tremblante, dans cette demeure mystérieuse, qui avait abrité tant de drames terribles, plus terribles, hélas! que l'aventure tragi-comique de Mlle Nicole Legay.

Cagliostro l'avait comblée de soins et de prévenances: il semblait doux à la jeune femme d'être protégée par ce grand seigneur, qui ne demandait rien, mais qui semblait espérer beaucoup.

Seulement qu'espérait-il? voilà ce que se demandait inutilement la recluse.

Pour Mlle Oliva, M. de Cagliostro, cet homme qui avait dompté Beausire, et triomphé des agens de la police, était un Dieu sauveur. C'était aussi un amant bien épris, puisqu'il respectait.

Car l'amour-propre d'Oliva ne lui permettait pas de croire que Cagliostro eût sur elle d'autre vue que d'en faire un jour sa maîtresse.

C'est une vertu pour les femmes qui n'en ont plus, que de croire qu'on puisse les aimer respectueusement. Ce cœur est bien flétri, bien affilé, bien mort, qui ne songe plus sur l'amour, et sur le respect qui suit l'amour.

Oliva se mit donc à faire des châteaux en Espagne, du fond de son manoir de la rue Saint-Claude, châteaux chimériques, où ce pauvre Beausire, faut-il l'avouer, trouvait bien rarement sa place.

Quand le matin, parée de tous les agrémens dont Cagliostro avait meublé ses cabinets de toilette, elle jouait à la grande dame, et repassait les nuances du rôle de Célimène, elle ne vivait que pour cette heure du jour à laquelle Cagliostro venait deux fois la semaine s'informer si elle supportait facilement la vie.

Alors dans son beau salon, au milieu d'un luxe réel et d'un luxe intelligent, la petite créature enivrée s'avouait à elle-même que tout dans sa vie passée avait été déception, erreur, que contrairement à l'assertion du moraliste: La vertu fait le bonheur, c'était le bonheur qui fait immanquablement la vertu.

Malheureusement il manquait dans la composition de ce bonheur un élément indispensable pour que le bonheur durât.

Oliva était heureuse, mais Oliva s'ennuyait. Livres, tableaux, instrumens de musique, ne l'avaient pas distraite suffisamment. Les livres n'étaient pas assez libres, ou ceux qui l'étaient avaient été lus trop vite. Les tableaux sont toujours la même chose quand on les a regardés une fois,—c'est Oliva qui juge et non pas nous,—et les instrumens de musique n'ont qu'un cri, et jamais une voix, pour la main ignorante qui les sollicite.

Il faut le dire, Oliva ne tarda pas à s'ennuyer [illegible]

[illegible]

Voilà ce que pensait Nicole enfermée. Il est vrai que les agens de M. le lieutenant de police étaient bien redoutables, il est vrai que l'hôpital, dans lequel les femmes s'éteignent dans une captivité sordide, ne valait pas l'emprisonnement éphémère et splendide de la rue Saint-Claude. Mais, à quoi servirait-il d'être femme, et d'avoir le droit de caprice, si l'on ne s'insurgeait pas parfois contre le bien, pour le changer en mal, au moins en rêve?

Et puis tout devient bientôt noir à qui s'ennuie. Nicole regretta Beausire, après avoir regretté sa liberté. Avouons que rien ne change dans le monde des femmes, depuis le temps où les filles de Judas s'en allaient, la veille d'un mariage d'amour, pleurer leur virginité sur la montagne.

Nous en sommes arrivés à un jour de deuil et d'agacement dans lequel Oliva, privée de toute société, de toute vue, depuis deux semaines, entrait dans la plus triste période du mal d'ennui.

Ayant tout épuisé, n'osant se montrer aux fenêtres ni sortir, elle commençait à perdre l'appétit de l'estomac, mais non celui de l'imagination, lequel redoublait, au contraire, au fur et à mesure que l'autre diminuait.

C'est à ce moment d'agitation morale, qu'elle reçut la visite inattendue, ce jour-là, de Cagliostro.

Il entra comme il en avait l'habitude, par la porte basse de l'hôtel, et vint, par le petit jardin nouvellement tracé dans les cours, heurter aux volets de l'appartement occupé par Oliva.

Quatre coups frappés à intervalles convenus entre eux, étaient le signal arrêté d'avance pour que la jeune femme tirât le verrou qu'elle avait cru devoir demander comme sûreté entre elle et un visiteur muni de clés.

Oliva ne pensait pas que les précautions fussent inutiles, pour bien conserver une vertu qu'en certaines occasions elle trouvait pesante.

Au signal donné par Cagliostro, elle ouvrit ses verroux avec une rapidité qui témoignait de son besoin d'avoir une conférence.

Vive comme une grisette parisienne, elle s'élança au devant des pas du noble geôlier, lui prit les mains, plutôt pour le pincer que pour le caresser, et d'une voix irritée, rauque, saccadée:

—Monsieur, s'écria-t-elle, je m'ennuie; sachez cela.

Cagliostro la regarda avec un léger mouvement de tête.

—Vous vous ennuyez, dit-il, en refermant la porte, hélas! ma chère enfant, c'est un vilain mal.

—Je me déplais ici. J'y meurs.

—Vraiment!

—Oui, j'ai de mauvaises pensées.

—Là! là! fit le comte, en la calmant comme il eût calmé un épagneul, si vous n'êtes pas bien chez moi, ne m'en veuillez pas trop. Gardez toute votre colère pour M. le lieutenant de police, qui est votre ennemi.

—Vous m'exaspérez avec votre sang-froid, monsieur, dit Oliva. J'aime mieux de bonnes colères que des douceurs pareilles; vous trouvez le moyen de me calmer, et cela me rend folle de rage.

—Avouez, mademoiselle, que vous êtes injuste, répondit Cagliostro en s'asseyant loin d'elle, avec cette affectation de respect ou d'indifférence qui lui réussissait si bien auprès d'Oliva.

—Vous en parlez bien à votre aise, vous, dit-elle; vous allez, vous venez, vous respirez; votre vie se compose d'une quantité de plaisirs que vous choisissez; moi, je végète dans l'espace que vous m'avez limité; je ne respire pas, je tremble. Je vous préviens, monsieur, que votre assistance m'est inutile, si elle ne m'empêche pas de mourir.

—Mourir! vous! dit le comte en souriant, allons donc!

—Je vous dis que vous vous conduisez fort mal envers moi, vous oubliez que j'aime profondément, passionnément quelqu'un.

—M. Beausire?

—Oui, Beausire. Je l'aime, vous dis-je. Je ne vous l'ai jamais caché, je suppose. Vous n'avez pas été vous figurer que j'oublierais mon cher Beausire?

—Je l'ai si peu supposé, mademoiselle, que je me suis mis en quatre pour avoir de ses nouvelles, et que je vous en apporte.

—Ah! fit Oliva.

—M. de Beausire, continua Cagliostro, est un charmant garçon.

—Parbleu! fit Oliva qui ne voyait pas où on la menait.

—Jeune et joli.

—N'est-ce pas?

—Plein d'imagination.

—De feu.... Un peu brutal pour moi. Mais.... qui aime bien, châtie bien.

—Vous parlez d'or. Vous avez autant de cœur que d'esprit, et d'esprit que de beauté; et moi qui sais cela, moi qui m'intéresse à tout amour de ce monde, — c'est une manie, — j'ai songé à vous rapprocher de M. de Beausire.

—Ce n'était pas votre idée, il y a un mois, dit Oliva en souriant d'un air contraint.

—Ecoutez donc, ma chère enfant, tout galant homme qui voit une jolie personne chercher à lui plaire quand il est libre, comme je le suis. Cependant, vous m'avouerez que si je vous ai fait un doigt de cour, cela n'a pas duré longtemps, hein!

—C'est vrai, répliqua Oliva du même ton; un quart-d'heure au plus.

—C'était bien naturel que je me désistasse, voyant combien vous aimiez M. de Beausire.

—Oh! ne vous moquez pas de moi.

—Non, sur l'honneur; vous m'avez résisté si bien.

—Oh! n'est-ce pas? s'écria Oliva, enchantée d'avoir été prise en flagrant délit de résistance. Oui, avouez que j'ai résisté.

—C'était la suite de votre amour, dit flegmatiquement Cagliostro.

—Mais le vôtre, à vous, riposta Oliva, il n'était guère tenace, alors.

—Je ne suis ni assez vieux, ni assez laid, ni assez sot, ni assez pauvre, pour supporter ou les refus, ou les chances d'une défaite, mademoiselle; vous eussiez toujours préféré M. de Beausire à moi, je l'ai senti et j'ai pris mon parti.

—Oh! que non pas, dit la coquette; non pas! Cette fameuse association que vous m'avez proposée, vous savez bien, ce droit de me donner le bras, de me visiter, de me courtiser en tout bien tout honneur, est-ce que ce n'était point un petit reste d'espoir?

Et en disant ces mots la perfide brûlait de ses yeux trop longtemps oisifs, le visiteur qui était venu se prendre au piége.

—Je l'avoue, répondit Cagliostro, vous êtes d'une pénétration à laquelle rien ne résiste.

Et il feignit de baisser les yeux pour n'être pas dévoré par le double jet de flamme qui jaillissait des regards d'Oliva.

—Revenons à Beausire, dit-elle, piquée de l'immobilité du comte; que fait-il, où est-il, ce cher ami?

Alors Cagliostro, la regardant avec un reste de timidité:

—Je disais que j'eusse voulu vous réunir à lui, continua-t-il.

—Non, vous ne disiez pas cela, murmura-t-elle avec dédain; mais puisque vous me le dites, je le prends pour dit. Continuez. Pourquoi ne l'avez-vous pas amené, c'eût été charitable. Il est libre, lui....

—Parce que, répondit Cagliostro, sans s'étonner de cette ironie, M. de Beausire, qui est comme vous, qui a trop d'esprit, s'est fait aussi une petite affaire avec la police.

—Aussi! s'écria Oliva en pâlissant; car cette fois elle sentait le taf de la vérité.

—Aussi, répéta poliment Cagliostro.

—Qu'a-t-il fait?... balbutia la jeune femme.

—Une charmante espièglerie, un tour de passe infiniment ingénieux; j'appelle cela, une drôlerie; mais les gens moroses, M. de Crosne, par exemple, vous savez combien il est lourd, ce monsieur de Crosne; eh bien! ils appellent cela un vol.

—Un vol! s'écria Oliva épouvantée;—mon Dieu!

—Un joli vol, par exemple; ce qui prouve combien ce pauvre Beausire a le goût des belles choses.

—Monsieur.... monsieur.... il est arrêté?

—Non, mais il est signalé.

—Vous me jurez qu'il n'est point arrêté, qu'il ne court aucun risque?

—Je puis bien vous jurer qu'il n'est point arrêté; mais, quant au second point, vous n'aurez pas ma parole. Vous sentez bien, ma chère enfant, que lorsqu'on est signalé, on est suivi de recherche, du moins, et qu'avec sa figure, avec sa tournure, avec toutes ses qualités bien connues, M. de Beausire, s'il se montrait, serait tout de suite dépisté par les limiers. Songez donc un peu à ce coup de filet que ferait M. de Crosne. Prendre vous par M. de Beausire, et M. de Beausire par vous.

—Oh! oui, oui, il faut qu'il se cache! Pauvre garçon! Je vais me cacher aussi. Faites-moi fuir hors de France, monsieur. Tâchez de me rendre ce service; parce qu'ici, voyez-vous, enfermée, étouffée, je ne résisterais pas au désir de faire un jour ou l'autre quelque imprudence.

—Qu'appelez-vous imprudence ma chère demoiselle?

—Mais.... me montrer, me donner un peu d'air.

—N'exagérez pas, ma bonne amie; vous êtes déjà toute pâle, et vous finiriez par perdre votre belle santé. M. de Beausire ne vous aimerait plus. Non, prenez autant d'air que vous voudrez, régalez-vous de voir passer quelques figures humaines.

—Allons! s'écria Oliva, voici que vous êtes dépité contre moi, et que vous allez aussi m'abandonner. Je vous gêne peut-être?

—Moi! êtes-vous folle? Pourquoi me gêneriez-vous? dit-il d'un sérieux de glace.

—Parce que.... un homme qui a du goût pour une femme, un homme aussi considérable que vous, un seigneur aussi beau que vous l'êtes, a le droit de s'irriter, de se dégoûter, même si une folle comme moi le rebute. Oh! ne me quittez pas, ne me perdez pas, ne me prenez pas en haine, monsieur!

Et la jeune femme, aussi effrayée qu'elle avait été coquette, vint passer son bras autour du cou de Cagliostro.

—Pauvre petite! dit celui-ci en déposant un chaste baiser sur le front d'Oliva; comme elle a peur. N'ayez pas de moi si méchante opinion, ma fille. Vous couriez un danger, je vous ai rendu service; j'avais des idées sur vous, j'en suis revenu, mais voilà tout. Je n'ai pas plus de haine à vous témoigner que vous ne m'avez de reconnaissance à m'offrir. J'ai agi pour moi, vous avez agi pour vous, nous sommes quittes.

[illegible]

—Oh! monsieur, que de bonté, quelle générosité [illegible]

[illegible]

—Vous n'avez fait jusqu'ici, répliqua Cagliostro, qu'obéir à un caprice; [illegible]

Oliva regarda profondément Cagliostro. Un vague espoir rentra dans son cœur, ou plutôt dans sa tête vaine et pervertie.

—Allons, dit-elle.

Le comte prit une lanterne dans l'antichambre, ouvrit lui-même plusieurs portes, et, gravissant un escalier, parvint, suivi d'Oliva, au troisième étage, dans l'appartement qu'il avait désigné.

Elle trouva le logis tout meublé, tout fleuri, tout habitable.

—On dirait que j'étais attendue ici, s'écria-t-elle.

—Non pas vous, dit le comte, mais moi, qui aime la vue de ce pavillon et qui souvent y couche.

Le regard d'Oliva prit les teintes fauves et fulgurantes qui viennent iriser parfois les prunelles des chats.

Un mot naissait sur ses lèvres; Cagliostro l'arrêta par ces paroles:

—Rien ne vous manquera ici, votre femme de chambre sera près de vous dans un quart-d'heure. Bonsoir, mademoiselle.

Et il disparut, après avoir fait une grande révérence mitigée par un gracieux sourire.

La pauvre prisonnière tomba assise, consternée, anéantie sur le lit, tout prêt, qui attendait dans une élégante alcôve.

—Je ne comprends absolument rien à ce qui m'arrive, murmura-t-elle en suivant des yeux cet homme réellement incompréhensible pour elle.

ALEXANDRE DUMAS.
(*A continuer.*)

Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente de la belle collection du signor Pandolfini, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, du matin précises, et le jour suivant à la même heure, au magasin No. 20, rue de Chartres, par N. Vignié, encanteur. La vente sera positive. Pour plus de détail, voir l'avis.

Nous appelons l'attention des marchands à la vente par catalogue de marchandises qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, chez F. M. Pettipain, encanteur, No 8, rue du Canal.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 16 JANVIER 1850.

Les transactions de la journée ont été restreintes par les prétentions des détenteurs, à 3,000 balles; les cours sont extrêmement pleins.

Le marché au sucre n'a pas varié; les ventes de la journée ont été de 700 boucauts. 1,000 barils mélasse ont changé de mains à 19 cts le gallon rectifié.

1,700 barils de farine ont été faits à des prix très pleins. Quelques lots de maïs ont été vendus à 48 cts le boisseau.

Les provisions sont les mêmes. Le marché au porc est lourd, le mess vaut $9 50. La demande de graisse est active à des prix fermes.

Le whiskey rectifié vaut 22 à 22½ cts le gallon.

Le change est le même.

Le fret est plat.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Rialto, Hanson, pr Boston.
Corsica, Godfrey, pr Boston.
Dibdin, Keen, pr Liverpool.
Symmetry, Thompson, pr Liverpool.
Arkansas, Otis, pr New-York.
Lebanon, Druo, pr le Havre.
Barque Hannah Thornton, Hanno, pr New-York.
Kepler, Krudop, pr Londres.
Lucinda, Delano, pr Boston.
Sarah H Snow, Howes, pr Boston.
Brick Water Witch, Brown, pr Vera Cruz.
Hope, Harnott, pr Trinidad.
Salisbury, Young, pr New-York.
Pauline, Peravega, pr Gênes.
Goelette Elizabeth Hull, Lothell, pr Apalachicola.
Aurelia, Hanson, pr Apalachicola.

—ARRIVÉS.—

Navire City of Lincoln, Rigley, de Liverpool.
Kentucky, Phinney, de Boston.
Elsinore, Kiley, de Tampa Bay.
Barque Maria, Harrotteguy, de Tampico.
Thos Prince, Hallowell, de Boston.
Gipsey, Lamson, de Rio Janeiro.
Lady Constable, Morrison, de Liverpool.
Goelette Home, Forte, de Aransas Bay.
Arispe, Ryan, de Tampa Bay.
Jno Castner, Somers, de Philadelphie.

—STEAMERS.—

Munroe, Johnson, de St Martinville.
Chief Justice Marshall, Myers de Cincinnati.
New World, Stein, de Cincinnati.
Luna, Elliott, de Memphis.
John Hancock, Hank, de Cairo.
Duck River, Applegate, de Jefferson, Texas.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Gen Hamer, Boardman, de Pensacole.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Knoxville, Crump, de Vicksburg.
Diadem, Stewart, de Cincinnati.
Huntsville, Pell, de Tuscumbia.
St Joseph, Baker, de St Louis.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.
Niagara, pour Boston..............le 12 Janvier
D'AMERIQUE.
Niagara, de Boston..............le 6 Février

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque française MARIE, venant de Tampico, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. FDO DE FUENTES & CO,
17jv 22, Vieille Levée

La barque française MARIE, capt. M. Harrotteguy, venant de Tampico, est en déchargement à Lafayette. MM. les consignataires voudront bien faire prendre leurs permis en Douane et venir prendre livraison de leurs marchandises, ne le faisant dans le temps prescrit par la loi, elles seront emmagasinées à leurs frais. FDO DE FUENTES & CO,
17jv 22, Vieille Levée

Le navire BENGAL, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises, sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.
G. M. LUCAS,
16 janv—4 30, rue Bienville.

Avis aux personnes intéressées.

LES héritiers de feu Caroline Clark Barnes, de St-Louis, Missouri, ont institué une affaire pardevant la Cour de Circuit des Etats-Unis, district de la Louisiane, afin d'établir les droits de la dite Caroline à la succession de son père, feu Daniel Clark, de la Nouvelle-Orléans, comme son héritière directe et aussi comme héritière de feu Mme Marie Clark sa mère.

En conséquence, toutes personnes ayant en leur possession une partie de ladite succession dudit Daniel Clark, ou de ladite Marie Clark, sont par le présent avertis, qu'ils sont considérés responsables pour ce qui se trouve en leur possession, et que nul arrangement ou compromis fait concernant la dite succession, et auxquels lesdits héritiers de Caroline Clark Barnes n'auraient point consenti, ne seront reconnus valables par eux ni par le soussigné. JAMES COURTIS, avocat,
Pour les héritiers de Caroline Clark Barnes.
17 jan—3

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—JANVIER 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Belhomme, Henry L	Gobbé, Eug. Guillaume
Boube Antoine	Gats Jean Baptiste
Bassis Alphonse	Gilles, père et fils
Brunet, Sevère Isidore	Gailleis (fus de) [illegible]
Boillot, Esme Constant	Jannin, Claude
Chaudeau, Charles	Jacob, Louis
Conte, Joseph	Jean, Bernard Ambroise
Chauvelin, Anne	Kleiber, Jean
Dubosc, Louis	Keller, Bastien
Dubois, F Casimir	Lehmann, Isaac
Dubois, Nicolas	Lemas, Joseph Antoine
Dambroche, La. Etienne	Linder, Charles
Duclos-Massil, Louis J.	Meighan, O'Byrne
Etienne, Auguste	Martial
Esparmeux, Benoist	Michel
Ferrié, Jacques	Meunier, Dominique
Fourtané, Pierre	Noel Amand Edmond
Franclien, Antoinette	Ostie,
Guilloux, Gabriel	Pauly, Mme Vve
Gaubeiand, Adolphe	Patissou

La chancellerie du Consulat de France, située rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, No 37, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi. 17janv

[illegible]

E. DUPONT DE ST CYR, ancien officier [illegible] désireraient trouver [illegible] l'Amérique du Sud.
Il enseignerait la langue anglaise pour faire connaître [illegible]
On donnerait toutes les références désirables. Du reste, on désire avant même tout arrangement préliminaire, prendre des renseignemens chez M. le consul de France. 17 janv—3

UNE jeune demoiselle de la Suisse allemande, parlant aussi la langue française et sachant faire tous les ouvrages de femme, désire trouver une place auprès d'une honorable famille de la ville, comme bonne d'enfans ou gouvernante. Elle pourrait entrer de suite. S'adresser au bureau du journal. 17jv—3

Mulet trouvé.

TROUVÉ près de la halle aux légumes un MULET égaré; ce mulet est d'une très grande taille, très fort et a une blessure à la jambe droite de derrière. Le propriétaire est invité à le faire réclamer à l'écurie de M. John Larrien, encoignure Quartier et Remparts, en payant les frais. 17jv—3

OUVERTURE ET VENTE AU GRAND BAZAR de marchandises de printemps, en gros et en détail.

25 caisses toile d'Irlande pour chemises;
10 do platilles toute largeur;
3 do toile à drap de 6 à 12½;
10 do coutil pour fil;
50 do jaconat anglais imprimé;
2 do bleu Ste-Mary;
2 do batiste d'Ecosse;
10 do indiennes de printemps;
2000 doux. mouchoirs batiste;
200 do écharpes assorties en couleurs;
10,000 do fil en bobines, blanc et couleur;
2 caisses drap d'été, qualité supérieure;
10 do alpaca; 3 do linge de table;
10 do bas blancs;
2000 pièces brin fil pour moustiquaires;
3000 do coton p. moustiq. 8/4 et 9 y-d. 1re qualité;
6 caisses mousseline à rideaux, brodée et broché
6 do barége fantaisie; 6 do courtepointes;
6 do cotonnade française;
4 do gingha pur fil.
Un magnifique assortiment de parfumeries, porcelaines et différents articles de nouveauté, par
P. F. COMER & CO,
17jv 65, rue de Chartres, enc. Bienville

EN débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux,
80 barriques vin ordinaire,
20 barriques vin blanc.
A vendre par HENRY NOEL,
17 janv 102, rue Royale.

HUILE DE BALEINE—2000 galons huile pure, blanchie et naturelle, pour l'hiver, venant directement des manufactures de E. Howland & Co. à New-Bedford, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
17jv Encoig. Magasine et Lafayette.

EAU DE DE VIE DE COGNAC—10 quarts pipe et 10 huitièmes do, vieux Cognac 1844, Bisquit, Tricoche & Co.
10 quarts pipe et 10 huitièmes do, vieux Cognac 1842, Bisquit, Tricoche & Co, en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux et à vendre par
A. CARRIERE,
17 jan 25 Vieille Levée

EAU DE VIE DE COGNAC—Dans les magasins de la douane, 40 quarts pipes et 20 huitièmes do vieille eau de 1840, 1842 et 1844, Otard, Dupuy & Co.
10 demi pipe, 20 quarts do et 30 huitièmes do, eau de vie de Cognac, Castillon je. 1815.
20 quarts pipes et 25 huitièmes do, vieille eau de vie, Castillon je. 1815.
10 quarts pipes et 20 huitièmes do, vieille eau de vie Celebrated Brandy Wine 1815.
5 demi pipes, 15 quarts et 20 huitièmes do, eau de vie de LaRochelle, A. Seignette—à vendre à des prix très modérés par A. CARRIERE,
17 jan 25 Vieille Levée

VENANT d'arriver par le navire Bengal, de Bordeaux—
300 caisses vin rouge St-Julien, Médoc.
500 do do St-Julien, Pauillac.
15 do sardines de Nantes en demi et quarts.
10 do supérieures absinthe suisse.
9 do peau de veau de 10 douzaines chaque.
A vendre par FDO. DE FUENTES & Co.,
17 jan 22, Vieille Levée.

RECU de Tampico par la barque la Marie, 3000 cannes à sucre, à vendre par
Fdo. DE FUENTES & Co,
17 jan 22, Vieille Levée

RECU de Tampico par la barque la Marie, 494 peaux sèches, à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
17 jv 22, Vieille Levée

VENANT d'arriver par le navire Bengal de Bordeaux,
20 barriques vin rouge de Queyries.
50 do St-Estèphe et 10 do St-Emilion.
200 caisses vin blanc de Sauterne.
60 barriques vin Bordeaux 1re cote rouge.
60 do do Montferrand
44 do do St-Caprais et do J.L.P.
9 demi do do 9 barils vin blanc.
A vendre par FDO DE FUENTES & Co,
17 jv 22, Vieille Levée.

Vins, Eaux de-vies, Conserves, &c.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, de nouvelle importation, à des termes avantageux:

VINS DE BORDEAUX — Château Haut Brion de Larrieu, Château Cos Destournel, Pape Clement, La Mission, Gruaud Larose, Laffitte, Château Latour, Cholet, Haut Talence, Léoville, St-Julien, &c., &c., en barriques et demi barriques et en caisses.

CHAMPAGNE — Véritable Cordon Rouge de "Lanson père & fils", Sillery mousseux très sec, de Bour & Sée. Irroy, double grape de Bouvet Guesles, &c., &c., en bouteilles et demi bouteilles. La qualité de ces vins est recommandable: ils sont exemptés de toute préparation acoolique et ont été choisis sur les lieux à des prix grand jour pas les connaisseurs.

EAUX-DE-VIE — Sous les clés de la Douane, des meilleures années et marques importées dans cette ville.

VINS DE CHOIX—Vieux Blackburn et Montecello Madeira, London Dock Sherry, vieux Porto, vin du Rhin de diverses marques, vieux Muscatel de Lisbonne, vins doux de Frontignan, Bergerac et Malvoisie, Tinta Madeira, &c. &c.

LIQUEURS ASSORTIES — De Bordeaux, curaçao de Hollande, marasquin, anisette, guignolet, kirschwaser, absinthe suisse, Boker's bitter, Copenhague cordial, whiskey d'Ecosse, d'Irlande, de Monongahela et de Bourbon, vieux rhum de la Jamaïque, genièvre de Schiedam, &c. &c.

CONSERVES—Sardines, saumons et royans à l'huile, champignons et petits pois au naturel, sauces et pickles anglais, cêpes à l'huile, olives de Marseille, chocolat de Paris, et en assortiment des meilleurs fruits sec, au jus et à l'eau-de-vie, à vendre par LOREILHE & Co.
17 janv Encoignure Royale et Douane.

JOSEPH PLAGNE SAVOISY,
Jardinier Décorateur.

Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans et à pratique qui est généralement estimées des personnes qui l'ont employé, lui ont jusqu'à présent valu le meilleur témoignage que l'on puisse désirer.
S'adresser à la serre de M. Bach, rue Royale, place St Antoine, derrière la cathédrale.
N. B. Arbres, arbrisseaux et plantes de tous genres, à vendre aux prix les plus modérés.
16janv—2m

Drogues, Produits chimiques, Instrumens de chirurgie et de chimie, Livres scientifiques, Verrerie, Appareils gazomètres, Plantes, Fleurs et racines médecinales, Papier vesicant, à cautère et à filtrer, Papier de couleur glacé, Peaux blanches, Fayence vernie et dorée, Porcelaine unie et dorée, Seringues, Clysopompes, Clysoirs, et en général un assortiment complet d'articles dans la ligne de commerce du soussigné; reçus par les derniers arrivages de France et d'Angleterre.
H. BONNABEL, Droguiste,
16 jan Encoignure Natchez et Tchoupitoulas

ALCOOL—92 0/0 très blanc, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
16jan 37, rue Tchoupitoula.

A VENDRE en débarquement du navire Viola, venant du Havre,
6 tonneaux fromage véritable Gruyère;
32 caisses kirsch, marqué E. Pernod, belle étiquette avec la Croix Fédérale. N. DUBOUYT,
16jv 13, rue Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Bengal venant de Bordeaux,
20 barriques vin vieux Médoc;
40 do do bon ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
20,000 bouchons fins, réguliers;
10,000 do surfins do
20,000 do superfins do.
N. DUBOUYT,
16jv 13, rue Toulouse

Marchandises françaises.

RECU par les derniers arrivages du Havre, et à vendre à bas prix par les soussignés:
2 balles couvertures de Hartmann & Fils;
3 do do de Gros-Odier;
10 do Jaconats de Gros Odier,
5 do do do Bloch Steinbach;
1 caisse basins unis;
2 do do imprimés riches;
2 do organdi soie, coton, uni, c. changeantes;
1 do do do petits carreaux;
1 do sauvage organdi soie;
1 do batiste;
1 balle drap Saphir, couleurs assorties;
10 do cotonnades;
1 caisse rideaux brodes;
2 do mousseline suisse brochée couleur;
1 do do à pois;
3 do do do tulle;
5 do guingham couleurs; 2 do do noirs; 18 do coutils nouveautés; 1 do mousseline à doublure; 3 do listados blancs; 1 do toile de Nord.
DUFOUR, DURAND & Co,
16 jan 25 rue Chartres

Marchandises pour le Mexique.

ECHARPES en crêpe de Chine cramoisi, ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co,
16 jan 25 rue Chartres

RECU par les derniers arrivages de Liverpool, et à vendre par les soussignés;
Madras réels, patrons nouveaux;
Desindes réels do do
DUFOUR, DURAND & Co,
16 jan 25 rue Chartres

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux:
[illegible]
G M LUCAS,
20 rue Bienville

[illegible]

A VENDRE en débarquement du navire Américain, venant de Bordeaux:
[illegible]
16 janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux:
100 caisses vin rouge St-Julien;
100 do do St-Estèphe;
75 do do blanc Haut Sauterne;
70 barriques vin rouge St-Estèphe;
4 do do , do vieux St-Julien.
20 caisses fromages de Roquefort de 12 à la caisse
10 caisses fromage Gruyère.
A vendre par DUBOURG FRERES,
16janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

QUININE—2000 onces, à vendre par
E J HART & Co,
16 jan 70 rue Tchoupitoulas

SEL D'EPSOM—50 barils, à vendre par
E J HART & Co,
16 jan 70 rue Tchoupitoulas

PATE DE JUJUBE ET LOZANGE, à vendre par
E. J. HART & Co,
16 jan 70, rue Tchoupitoulas,

GARANCE—4 barriques Garance, à vendre par
E. J. HART & Co,
16 jan 70, rue Tchoupitoulas

BOUCHONS—75 balles Bouchons de toutes grandeurs et formes, en magasin et à vendre par
F. CUSACHS,
16 jan encoignure St-Philippe & Condé.

BOUTEILLES—30 boîtes 1 grosse chaque, bouteilles à Oporto, à vendre par
F. CUSACHS,
16 jan Encoignure Condé et St-Philippe

AMANDES EN DEPOT—
50 barils amandes douces,
25 do do amères.
Très fraîches, venant d'arriver et à vendre par
F. CUSACHS,
15 jan Enc. St-Philippe & Condé

GOMME—1,000 livres Gomme arabique, un excellent article.
A vendre par F. CUSACHS,
16 jan encoignure St-Philippe et Condé.

AVIS—Le soussigné ayant acheté le fonds de magasin, ainsi que les créances du *Palais Fleuri*, situé à l'encoignure des rues Royale et St-Louis, a l'honneur d'informer le public qu'il continuera le même genre d'affaires, et que toutes les créances dudit magasin seront recouvrées en son nom.
10jan—6t ADOLPHE BLACHE.

Baréges—Baréges.
Au No 6, rue de Chartres.

NOUS recevons en ce moment le plus grand et le plus bel assortiment de Baréges, que nous offrirons en vente à 25 et 30 cents par yarde.
10jan GIQUEL & JAMISON,
No 6, rue de Chartres

GRAND PIANO A QUEUE D'ERARD,

Envoyé à la Nouvelle-Orléans à M. Périer, pour être joué par Maurice Strakosch.

A. PERIER, rue Royale, 202, informe le public qu'il vient de mettre en vente le magnifique Piano d'Erard, joué par M. Strakosch à ses concerts à la Nouvelle-Orléans. Ledit Piano jouit par cet artiste est recommandé sous tous les rapports et a été reconnu par les amateurs comme le meilleur instrument qui ait venu à la Nouvelle Orléans. 17jan

CASQUETTES — CASQUETTES.

LES soussignés viennent de recevoir, sur consignation, un lot de casquettes en DRAP, SOIE, PLUCHE ET VERNIS, de la dernière mode, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, pour du comptant. M. BARNETT & CO,
15jv—10t 22, rue du Canal

A VENDRE—
UN très bon CHEVAL sans défaut, allant très bien à la voiture et sous la selle. S'adresser au No 185, rue Conti.
15 janv—6

A LOUER.—Le magasin en briques à trois étages, situé No 41, rue des Remparts. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à A. B. RINGGOLD,
15 janv—3t 22, rue Gravier.

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Radius, du Havre, et des navires Tennessee et Indian Queen, de New York, un choix très varié de médicaments français et autres, entre autres, parmi lesquels,
Bistorine, Darbo Boucle et bougies,
Sirop antiphlogistique de Briant,
Liqueur de Labarraque,
Capsules de Mothes, capsules de Raquin,
Grains de santé du Dr. Franck,
Un assortiment de produits chimiques,
Sel poudre en bouteaux,
Panacée de Swaim,
Vermifuge de Winer et de Fahnestock,
Magnésie de Henry. Encres marquer le linge,
Coton anglais, etc., etc., etc.
E. E. HOUGIN,
15 janv Enc. Douane et Dauphine

Toiles et Bas.

RECU par les soussignés un assortiment considérable comprenant:
Toile à drap, blanche et écrue 6/4, 9/4, 10/4, 11/4;
Toile do française 6/4, 10/4, 12/4;
Toile d'oreillers 5/4 et 6/4;
Toile pour chemises, expressément pour le [illegible];
Toile de Paris, Estourbillas, Platilles, Bretagnes;
Services de table français damassés;
Toile damassée, 8/4, 9/4 et 10/4; Serviettes de [illegible];
Bas coton anglais, de première qualité;
Bas pour femmes, blancs, bruns et bleus;
Toutes les marchandises ci-dessus ayant été fabriquées par nos ordres sont recommandées sous tous les rapports. D. H. HOLMES,
15 janv rue du Canal entre Bourbon et Dauphine.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de B. N. Irroy;
20 paniers champagne "Silex" do do
30 do do "Express" do do
20 do do "Flag".
En magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv 89, rue St-Louis

EN débarquement des navires Viola et Buena Vista, du Havre,
100 damejeannes.
50 paniers champagne, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
15jan 194, rue Royale.

A VENDRE à livrer par le navire Statesman, attendu du Havre:
5 tonneaux Gruyère suisse, première qualité,
75 caisses fromage Tête de Maure,
500 damejeannes de 3 gallons,
do de 1 do.
DOMINIQUE LANATA,
15 janv 9 et 10, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer par le navire Williamet, attendu de Marseilles,
100 caisses savon français, 100 do eau de fleur d'oranger, 10 balles amandes, 300 caisses vin Muscat, 100 paniers bouteilles vides.
DOMINIQUE LANATA,
15 janv 9 et 10 rue Jefferson.

A VENDRE en débarquement du navire Bengal, de Bordeaux,
25 quarts-pipes eau-de-vie,
25 demi- do do.
DOMINIQUE LANATA,
15 janv 9 et 10, rue Jefferson.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adame Gray—30 milliers de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv 89, rue St-Louis

CHAMPAGNE AU DRAWBACK—20 paniers Champagne Gris, bonne qualité, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
15 janv Encoig. Royale et Conti.

Monongahela Whiskey & Arrack.

LES soussignés ont reçu dernièrement du Monongahela Whiskey & Arrack d'une qualité supérieure, ce qu'ils vendent en quantités convenables aux acheteurs. DUNTZE & IKEN,
15 janv Encoig. Royale et Conti.

VIN ROUGE—50 barriques vin rouge bon pour familles;
A vendre par DUNTZE & IKEN,
15 janv Encoig. Royale et Conti.

50 BARRIQUES vin rouge cotes Blaye,
20 do do do Bourg,
20 barriques vin blanc,
20 barils vinaigre.
A vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
15 janv—15t 20, rue de la Douane.

100 CAISSES absinthe, 150 paniers guignolet, 175 caisses cerises à l'eau-de-vie, 85 caisses liqueurs assorties, 20 paniers champagne, 5 caisses anisette superfine.
A vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
15 janv—15t 20, rue de la Douane.

5000 DEMI BOITES sardines à l'huile,
300 boîtes do do,
200 trois quarts boîtes do do,
1000 demi-boîtes petits pois,
200 trois-quarts boîtes petits pois,
100 demi-boîtes truffes.
A vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
15 janv—15t 20, rue de la Douane.

20 PIPES genièvre de la marque de l'Aigle Impérial de Nyiet, reçues par le brick Hope.
A vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
15 janv—15t 20, rue de la Douane.

40 BARRIQUES ocre jaune de Rochelle, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
15 janv—15t 20, rue de la Douane.

EN magasin et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge de Mastic,
50 do do Château Grand-mont,
15 do do St Julien,
10 do do St-Emilion,
150 barils vin Madère, 150 do vin d'Oporto,
300 caisses vin rouge St-Julien et Côte Rotie,
50 do vin Muscat,
100 do vermicelli et macaroni,
1000 paniers huile d'olive de 12 et 24 onces,
50 paniers champagne "Cadran bleu,"
15 demi-pipes cognac, "chinon" [illegible],
20 boîtes de 20,000 bouchons réguliers,
100 paniers bouteilles vides, 20 [illegible]
PAUL JUGE FILS & CO.,
11 janv 37, rue St-Louis.

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
[illegible]

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance du jeudi, 10 janvier 1850.

Ordonnance relative à la garde et à la vente de la poudre à canon dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article 1er.—A partir de la promulgation de cette ordonnance, il ne sera permis à personne de garder ou de vendre aucune quantité de poudre à canon dans la ville de la Nlle-Orléans sans avoir d'abord obtenu une licence spéciale.

Art. 2.—Le maire accordera des licences aux détenteurs en détail de poudre à canon, [illegible]

[illegible]

Art. 11.—Quiconque violera cette ordonnance sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt cinq piastres et n'excédera pas cent piastres par contravention; cette amende sera recouvrée devant tout tribunal compétent, la moitié étant affectée à la Municipalité où le délit a été commis et l'autre moitié pour le dénonciateur.

[illegible]

Art. 13.—L'ordonnance intitulée "Ordonnance relative à la garde et à la vente de la poudre à canon dans la ville de la Nouvelle Orléans" approuvée le 19 février 1846, et demeure abrogée.

Signé JUNIUS BEEBE, président.
Approuvé le 15 janvier 1850.
A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme, A. ST. CERAN, commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance du Jeudi 15 Janvier 1850.

Ordonnance pour réglementer la poudrière de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Signé JUNIUS BEEBE, Président.
Approuvé le 15 janvier 1850.
A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. A. ST. CERAN, commis.

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back,
20 caisses coton en bobines de tous les numéros.
20 do do de 100 et 200 yardes.
3000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix par les soussignés. LOVE & HOGG,
4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 106, Poydras

F. A. GONZALES.
Magasin de Fourage, encoignure Baghien et Cancelou.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

E. CHAPMAN,
52, rue Tchoupitoulas (près Poydras.)
MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN
LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.
References — J. & R. GEDDES,
G. A. PYNCHON.
20nov—1an.

Gants de peau.

LES soussignés viennent d'ouvrir en déchargement du navire Rosannah, 500 douzaines gants de chevreau qualité très supérieure et confectionnés sur leur ordre.
F. & E. REILLY,
5 jan Encoignure Royale et Canal

MARCHANDISES de printemps ayant droit au drawback, en débarquement des navires Manchester et Radius, du Havre, à vendre à très bas prix, par les soussignés. Conditions libérales.
3 caisses organdis et gaze Pompadour, de Dollfus Mieg & Co.
3 caisses jaconats nouveautés do do
2 do organdis et Volant de Gros Odier, Roman & Co.
3 caisses jaconats petits dessins do do.
2 do organdis nouveautés de Hartmann & fils
5 jan H DE COSS & RIPPLARD.

MONSIEUR JEGOU, Bachelier de lettres et de sciences mathématiques, a l'honneur d'informer les parents qu'il donnera des leçons particulières de Mathématiques et de Français.

Mathématiques.

Arithmétique, Géométrie et leur application aux arts, au commerce et à la mesure des surfaces et des solides, Arpentage, Jaugeage, Algèbre, son application à la Géométrie et à la Mécanique, Physique et Chimie, leur application aux Arts et à la Mécanique. Les expériences de Chimie se feront sous les yeux des élèves. Les applications des principes de Mécanique auront pour but naturel les Machines en usage dans la Louisiane. Un jour de la semaine sera consacré à l'Analyse d'un discours français ou latin.
S'adresser at M. Hart's Academy, encoignure Rampart et Bienville. 9jan—1m

Marchandises françaises.

RECU par les navires Autorites, Ferrière, Wallace, Manchester, Rosannah et Radius, du Havre, les marchandises suivantes, à vendre en gros seulement:
[illegible]
11 janv 47, rue de Chartres, au premier.

[illegible]

LYCÉE DE LA 3ème MUNICIPALITÉ.

LES cours de lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL, de Cincinnati qui doit faire 10 lectures sur l'astronomie, [illegible] jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres personnes de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordonnance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont:
Billets pour un cavalier et deux dames, $ 5 00
do do pour une personne, 3 00
Entrée pour une seule séance, 50 c.
On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres nommés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.
N. R. JENNINGS, }
EDWARD McPHERSON, } Comité de la bibliothèque et du
EDWARD RAWLE. } Lycée. 9dec

Université de la Louisiane.—Département Académique.
Encoignure Commune et Philippe.
Professeurs pour la session de 1849—50
Latin et grec, Geo C. Anthon A. M principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears.
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Mare Roux.
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal.
28 oct—6m

RECU par le navire Radius, venant du Havre, 40 caisses absinthe et kirsch de Berthoud Fils, Couvet, à vendre par J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

EN débarquement des navires Viola et Buena-Vista, venant du Havre:
100 caisses absinthe et kirsch de Yersin & Lecoultre et de Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale.
8 tonneaux fromages de Gruyère, véritable, à vendre par J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

LE soussigné étant en correspondance directe avec les principaux fabricants d'absinthe suisse, tels que Ed. Pernod, Yersin & Lecoultre, Berthoud Fils, C. F. Berger &c., a constamment en main un assortiment de leurs produits qu'il offre aux prix les plus avantageux.
J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

AYANT droit au drawback—40 caisses kirsch, importation de la Suisse, à vendre par
J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

A LOUER.—La propriété, Salle de Bal et dépendances, connue sous le nom de STE-HELENE. S'adresser à
GARNIER FRERES,
14 janv—8 No 15, rue Conti.

A VENDRE EN MAGASIN:
Vins rouges et blancs de différentes qualités, pour familles, cognac, vin de Madère, huile d'olive, Flagniol, champagne, damejeannes et bouchons.
GARNIER FRERES,
14 janv—8t No 15, rue Conti.

Graines. Graines.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Ozembridge, Caledonia Brander et Hero, 20,000 pieds d'Asperges de 3 ans.
200 pieds beaux Dalhias doubles;
200 pieds de Rubarbe; 4 variétés Maïs du Nord.
Aussi—50 boisseaux Pois anglais Washington précoces, Imperial bleu, et double fleur Graines à concombre; Millet; Clous de girofles rouge et blanc; Mousse, etc. D. MAUPAY,
14 jan 95 rue du Canal.

AVIS.

AYANT appris que des bruits circulaient à la Nouvelle-Orléans, qu'il existait un certain billet de quatre mille piastres, signé par B. Landreaux et par moi, et endossé par M. Villeneuve Le Blanc, je déclare que ces bruits sont faux, et je préviens le public de ne pas recevoir en paiement ou négocier ledit billet, s'il en existait jamais signé d'une pareille somme, je ne saurais pas le payer à son échéance. AUGUSTIN LE BLANC.
Ouest Bâton Rouge, 20 janvier 1850.
9jan—7t

L. BINOCHE.
Encoignure Chartres et Douane.

A L'HONNEUR de prévenir les dames, que lundi prochain, 15 janvier, il mettra en vente un assortiment de grandes nouveautés, en soieries, barèges et autres articles, reçus par les derniers arrivages d'Europe. 16jv—6t

VENTE AU PRIX COUTANT POUR LIQUIDATION.—Soieries, dentelles, broderies, bas, indiennes, couvertures françaises et mérinos, en général, marchandises françaises et du pays au prix coûtant. Les soussignés étant sur le point de liquider leur magasin de détail établi No 36, rue du Canal, offrent au prix coûtant toutes leurs marchandises d'hiver, en un mot tout ce qui comprend leur stock provenant d'importation récente.
E. VALMONT & CO.
36, rue du Canal, encoignure de l'Allée de la Poste.
16 janv

Magasins à louer.
Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maisons de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 jan—3t A. TRUDEAU.

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser au No. 36 Poydras 10 jan

LE soussigné ayant associé à ses affaires son frère, Jaime Cramer, continuera le même genre d'affaires sous la raison CRAMER & CO.
A. CRAMER,
1janv—1m 27, Bienville

MARCHANDISES mexicaines au drawback—indiennes anglaises 9/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, cravates de Ceylan, batiste en couleur, papier doreure, à vendre à bas prix et à des termes raisonnables par R. D. BLOSSMAN.
7 jan No 12 rue Conti

BAYETAS & CANTONES—18 balles assorties, qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en débarquement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18déc 12, rue Conti.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur sucrier à la Jamaïque et qui pendant l'an à fait du distillateur désire trouver à s'engager pour diriger une plantation sucrière en Louisiane, avec la certitude de pouvoir donner entière satisfaction dans cet emploi. Les recommandations les plus satisfaisantes seront données si demandées.
S'adresser par écrit à N; boîte M No 7, à la poste de la Nlle-Orléans. 31déc—au15fév

LIQUIDATION.

A dater du 1er janvier 1850, le soussigné pour cause de cessation de commerce, réduira les prix de toutes ses marchandises et ne vendra exclusivement qu'au COMPTANT.
29déc D. B. MACARTY, 228, Bourbon.

FAYETTE FOUNDRY.
DAVID GRIFFEY, Propriétaire,
CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher.
Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction.
S'adresser à WM TIFT, au Verandah,
ou à AUGUSTIN & THIBAUT,
25 déc—3m 10, rue Conti.

GAMBLE & BOYLE, No. 9, rue Bienville, reçoivent dans ce moment par les navires Adeline Cato et Virginia, de Liverpool, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain:
[illegible]

No. 190, rue de Chartres.
JULES ROCHE & DIRAUD, Coiffeurs,
Successeurs de L. Chabal.
[illegible]

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.
H. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire,
No 89, rue Gravier (au Premier.
[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 17 Janvier 1850.
La première représentation du célèbre grand opéra
JERUSALEM,
Grand opéra en quatre actes et sept tableaux, musique de VERDI.
On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE — RUE GRAVIER

JEUDI SOIR, 17 Janvier 1850.
LA représentation commencera par la comédie de FAINT HEART NEVER WON FAIR LADY, suivie d'un grand divertissement dans lequel Miles Hilariot, Vallee, Baron, Signor Vegas et Messrs. Mangin et Bouxary apparaîtront. Après cela, KATE KEARNY, dans lequel rôle Mme C. Howard chantera divers morceaux. Le spectacle sera terminé par LA GOTA ARAGONESA, par toute le corps de ballet.
Premières loges et parquets 75 cents
Secondes loges 50 "
Galerie pour les hommes de couleur 25 "

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.

NOUVELLE SOIRÉE AMUSANTE.
Salle Hôtel St-Louis. — L'entrée par la rue Royale
Aujourd'hui et jours suivans, à 7 heures précises
Monsieur ADRIEN,
Premier Magicien de l'Europe, aura l'honneur de donner une représentation composée de quatre genre différens.
PREMIÈRE PARTIE:
PHYSIQUE, ADRESSE, &c., &c.
SECONDE PARTIE:
SUSPENSION ETHÉRÉENNE.
TROISIÈME PARTIE:
GRANDE FANTASMAGORIE.
QUATRIÈME PARTIE:
LE MAGNIFIQUE MEGASCORAMA.
Voyez les affiches pour plus de détail.
Prix d'entrée.... $1 Enfans.... 50 cent

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver — Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—

Banque et Compagnie des Améliorations.
Nouvelle-Orléans, ce 10 janvier 1850.

ATTENDU qu'il résulte du compte final des affaires de cette Institution, que les créanciers par dépôts et par circulation prouvée à la 3me cour de District, ont droit à un second dividende de 5 00/100 pour cent. Avis est donné audits créanciers que ledit dividende sera payé au bureau des commissaires liquidataires, rue St-Louis, à partir de lundi, 14 janvier courant et les jours suivants, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre des commissaires.
11 jan—10 L. BERNARD, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 10 janvier 1850

L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires de cette Institution, aura lieu lundi, 4 février prochain, à la banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
FREDERIC FREY,
11 jan—au 4 fév Caissier.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à les présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets avant que cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain.
Par ordre de la direction,
7jan—3m R. J. PALFREY, Caissier.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie a un capital productif de plus de UN MILLION DE PIASTRES, après déduction faite du scrip émis en 1848, montant à la somme de $587,850 et des valeurs additionnelles formant un actif de plus de $700,000.
On assure à ce bureau, encoignure Camp et Commune contre les risques de rivière, de mer et d'incendie. L. MATTHEWS, agent.
1er janv

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS.
Nlle-Orléans, 28 décembre 1849.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 28 janvier prochain, au bureau de la Banque, rue du Canal, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. G. CRUZAT,
31déc—t Caissier

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1849.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus que l'élection annuelle de trois directeurs aura lieu conformément à la loi, au bureau de la banque, lundi 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. A. MORPHY,
1 janv—12 fév Président.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1849.

LES Actionnaires de cette Institution sont prévenus que l'élection annuelle de trois Directeurs aura lieu conformément à la loi, au bureau de la Banque, lundi 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
31déc—12 fév V. ALLAIN, Président.

Avis aux contribuables de la 2e Municipalité.
Bureau des Collecteurs, 5 janvier 1850.

LES soussignés, collecteurs des taxes, appellent l'attention des contribuables aux résolutions suivantes:

Résolu—Que les taxes annuelles sur les propriétés mobilières et immobilières, situées dans cette municipalité, sont par le présent fixées pour l'année 1850, à deux piastres sur chaque cent piastres de la valeur fixée sur le tableau d'évaluation, et seront dues et payables dans le bureau des collecteurs et recevables le 1er décembre prochain.

Résolu—Qu'une réduction de 5 p. 0/0 sera allouée sur toutes taxes qui sera payée au collecteur avant le 1er février prochain.

Résolu—Que les taxes ci-dessus décrites et non-payées, le 1er février prochain un intérêt additionnel de 5 p. 0/0 sera ajouté, à dater du jour de la demande du paiement, conformément à la 5e section de l'acte du 10 mars 1834.

Résolu—Que le collecteur des taxes est autorisé à poursuivre judiciairement toute personne refusant ou négligeant de payer après demande. Il sera en outre du devoir de l'avocat chargé des collections, d'établir les poursuites sans nouvelles demandes, pourvu que les dites poursuites ne soient pas instituées avant le 1er février prochain.

Passé le 28 novembre 1849.

Les reçus de taxes sont maintenant prêts au bureau des collecteurs, à la nouvelle-municipalité, rue St-Charles.
W. MALCOLM, }
J. O. PIERSON, } Collecteurs.
11jv—4t SAM'L. G. RISK. }

VICTOR
RUE ST-CHARLES No 16.
Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charres, Narragansett, Créole et Viola, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail.
5 caisses chapeaux soie extra-fin.
30 douz. chemises toile fine, nouveau modèle,
60 douz. do coton devant toile,
70 douz. do do couleurs assorties.
[illegible]
Un grand assortiment de cravates noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricots, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, do pour dames, garnis en valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames.
Porte-monnaies pour hommes et pour dames, ordre en acier, do do, double ressort, de cheminées de fer, de do, triple ressort, do visites à jour et à ressorts dorés, do carnés, coins argent, do forme gibecière, do en écaille incrusté, or et argent, do en écaille, coins à filets, do blanc, coins en or, de écaille et argent, peignes en écaille, en buffle et autres, riches cannes de fantaisie, armes et autres, parapluies de toutes qualités, brosses à tête en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie en belle qualité, fabrique de perruques, toupets et frisettes, un grand assortiment de cheveux longs pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc.
VICTOR,
12nov 16, St-Charles, entre Canal et Commune

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
H. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
24 juil—1a 22, Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

Liquidation partielle.

LES soussignés laissant les affaires et désirant écouler le plus promptement possible leur stock de marchandises [illegible] qu'ils viennent de réduire tous les articles qu'ils ont en magasin, et engagent ceux qui veulent acheter à bon marché de venir visiter leur assortiment. PAUL ALDIGE & CO,
4jan—6 Maison Aldige, entre les deux marchés.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
INSTITUTION
DIRIGÉE PAR
M. ET Mme LEPOULLON,
RUE DU BAYOU,
ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEPOULLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but d'y transporter son Institution, [illegible]

M. HENRY DE MARBAN,

DONT le nom est connu et comme littérateur et comme professeur, [illegible]

[illegible]